

la lettre de la CPDT

CONFERENCE PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
POUR LA REGION WALLONNE

Edito

Le dossier de cette lettre CPDT est consacré aux patrimoines.
Patrimoines au pluriel.

En effet, ce numéro abordera le patrimoine bâti, notion connue mais concept complexe et évolutif, le patrimoine naturel, préoccupation plus récente mais qui commence, à force de Natura 2000, à entrer dans les esprits et enfin le patrimoine paysager, problématique ancienne mais qui ces derniers temps bénéficie d'un regain d'intérêt comme traduction symbolique d'un environnement agréable.

Ces patrimoines sont autant de richesses qu'il convient d'identifier, de préserver et de gérer.

Pour protéger, il faut connaître, il faut inventorier, et bien des lacunes sont encore à combler. Pour développer et faire vivre ces patrimoines, il faut les gérer, et là aussi, souvent, le bât blesse.

Le Gouvernement wallon a pourtant reconnu l'intérêt de ces différentes démarches et les appuie dans des documents légaux et stratégiques récents.

Depuis le 27 novembre 1997, date à laquelle le CWATUP a été profondément modifié, l'article 1er, paragraphe 1er stipule : *"Le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants. La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont gestionnaires et garants de l'aménagement du territoire. Elles rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager".*

suite en page 2

Sommaire

3 dossier

Les patrimoines naturel, bâti et paysager font l'objet de différentes recherches au sein de la CPDT. Un dossier où l'on parle de pâturages et de gagnages, de friches urbaines et d'instituts de beauté, de cartes et de chartes paysagères... et même de Félicien Rops.

10 zoom

Deux nouvelles publications de la CPDT, l'une sur la coordination des outils communaux, l'autre sur la participation des citoyens à la vie communale.

11 colloque

Les troisièmes rencontres de la CPDT auront lieu le 19 novembre. Thème : les stratégies de développement territorial à l'échelle communale.

12 expresso

Un bref tour d'horizon de l'avancement des différents axes de recherche de la CPDT.

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie, démarche globale de développement initiée par le Gouvernement en 1999 et actualisée en 2002, dégage douze objectifs à l'horizon 2010. Parmi ceux-ci, "**améliorer le cadre de vie**" qui vise "*à la fois à faire mieux partager les règles de fonctionnement de la société, à rendre les conditions de vie sécurisantes et plus agréables, à assurer la protection des patrimoines, et enfin à rendre l'environnement plus sain*" ou encore "**améliorer l'image de la Wallonie et renforcer son attractivité**" pour "*promouvoir et faire connaître les qualités et les atouts de la Wallonie, tant auprès de sa propre population qu'auprès des entreprises et touristes potentiels*".

Quant au SDER, document de planification stratégique, adopté le 27 mai 1999, il consacre un de ses huit objectifs à "**valoriser le patrimoine et protéger les ressources**".

Cet objectif est décliné en quatre options qui en précisent la finalité :

- mettre en valeur et enrichir le patrimoine bâti ;
- protéger et développer le patrimoine naturel dans l'optique du développement durable ;
- améliorer l'intégration de la dimension paysagère dans les pratiques d'aménagement ;
- protéger et gérer durablement les ressources.

Une série de mesures sont proposées afin de les mettre en œuvre. Citons à titre d'exemple "**sensibiliser à l'enjeu patrimonial**", "**rénover et réaffecter de manière sélective les témoins du passé**" ou encore "**identifier de manière systématique les paysages et les pressions auxquelles ils sont soumis**".

En droit et en principes, la dynamique du patrimoine en Wallonie est donc acquise. La Convention européenne du paysage (dite convention de Florence du 20 octobre 2000) conforte encore la ligne de conduite adoptée par les autorités régionales.

La DGATLP, dont les compétences sont pleinement concernées par les patrimoines, entend mettre en œuvre avec enthousiasme et conviction ces différents engagements.

Les travaux de la CPDT apportent des éléments de réponses et des pistes d'action pour ces défis. Consciente de la nécessité de communiquer, de partager ses acquis, la CPDT a la volonté d'assurer une large diffusion des résultats de ses recherches et les thèmes évoqués dans cette lettre l'illustrent à merveille.

Plusieurs publications sortiront prochainement : un document pour une meilleure prise en compte du paysage, la carte des territoires paysagers de Wallonie et son livret explicatif illustré et une plaquette de références pour la réhabilitation et la rénovation de l'espace bâti.

Puissent les autorités locales et les citoyens s'approprier les résultats de ces recherches, et les mettre en application partout sur le territoire de la Région wallonne. Ils offriront ainsi aux générations futures l'assurance d'un cadre de vie varié, dynamique et de qualité.

Danielle SARLET,
directrice générale de la DGATLP

Secrétariat de la CPDT

MRW-DGATLP
Direction générale de
l'Aménagement du territoire,
du Logement et du Patrimoine.
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Jambes
dgatlp.cpd@mrw.wallonie.be
Tél.: 081 33 24 25
Coordination: **Ghislain GERON**

Les équipes de recherche

ULB - GUIDE

Groupe universitaire
interdisciplinaire de
développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
guide@ulb.ac.be
Tél. : 071 60 02 70
Coordination :
Marie-Françoise GODART

UCL - CREAT

Centre d'études en aménagement
du territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@arch.ucl.ac.be
Tél. : 010 47 21 27
Coordination : **Pierre GOVAERTS**

ULg - LEPUR - FUSAGX

Laboratoire d'étude en
planification urbaine et rurale
Rue de l'Aunaie 30-32 B38
4000 Sart-Tilman
lepur@ulg.ac.be
Tél. : 04 366 58 88
Coordination :
Bernadette MERENNE

La Lettre de la CPDT, éditée quatre fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande adressée au secrétariat.

Editeur responsable :

Ghislain Geron (MRW - DGATLP)
Coordination: **Florence Lechat**
Rédaction : **Bernard Regniers et**
Véronique Rousseaux
Graphisme : www.orangebleu.be
Mise en page et impression:
Imprimerie Donneux

Par souci d'une lecture rapide et agréable, les références bibliographiques, l'explication des sigles utilisés ainsi que les coordonnées des chercheurs mentionnés dans la présente lettre sont disponibles sur le site internet de la CPDT. Suivre La Lettre sur la page d'accueil.

Au sommaire de la Lettre n°6, ??????????????

Les patrimoines de demain

La conservation et le développement du patrimoine naturel, bâti et paysager font partie des objectifs de l'aménagement du territoire en Wallonie tels que définis par l'article premier du CWATUP. Dans le cadre de la CPDT, ces objectifs fondent le travail de trois équipes de recherche et aboutiront prochainement à plusieurs publications.

Trois démarches qui ont au moins un point en commun, c'est d'aller bien plus loin et de voir bien plus large que le classement de quelques objets patrimoniaux isolés. Au fond, tout notre territoire n'est-il pas "patrimoine" ? C'est en tous cas ce qu'affirme le même article premier : "le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants..."

Espaces naturels

Le patrimoine naturel fait l'objet de plusieurs approches dont certaines, fort complexes, n'ont pas encore abouti à des résultats exploitables et publiables. C'est le cas par exemple pour la cartographie des valeurs écologiques potentielles et de la structure écologique principale, ou encore pour la rédaction d'un guide d'aide à la décision pour les demandes de permis. A suivre, donc...

■ LES GESTIONNAIRES TRADITIONNELS DE L'ESPACE RURAL

Un autre volet des recherches sur le patrimoine naturel a pour objectif de mieux connaître les acteurs impliqués dans la gestion de certains espaces ruraux traditionnels qui présentent un intérêt naturel ou paysager. Il s'agit de faire le point sur les méthodes et

techniques de gestion utilisées dans ces espaces.

Certains milieux semi-naturels se sont créés au fil des siècles suite à des pratiques de gestion qui sont aujourd'hui disparues ou menacées. C'est le cas par exemple des haies, des saules têtards, des vergers hautes tiges, des prairies humides en fond de vallée, des landes, des pelouses sèches, des taillis forestiers, etc. La plupart de ces milieux semi-naturels ne répondent plus à un besoin économique, ce qui explique leur raréfaction. Cependant, leur disparition appauvrirait considérablement les paysages et la biodiversité de nos régions.

La préservation de ces milieux passe tout d'abord par une bonne connaissance des acteurs

et des pratiques qui les ont créés et maintenus jusqu'à nos jours. Dans la première phase de l'étude, des acteurs du monde rural (agricole et forestier) ont été rencontrés et d'autre part une abondante documentation a été rassemblée. Que faut-il pour que ces milieux se maintiennent ? Quels sont les moyens humains, financiers, techniques, légaux... existants, manquants ? Quelles sont les collaborations existantes et possibles entre les divers acteurs intéressés par ces milieux ?... Telles sont les questions abordées.

L'objectif final de la démarche est l'implication de nouveaux acteurs locaux dans la gestion, voire la re-création de ces milieux semi-naturels et paysagers traditionnels. Les agriculteurs et les forestiers sont particulièrement concernés. A terme, des



Cerfs sur gagnage artificiel.

Les gagnages naturels et extensifs offrent de l'alimentation aux grands herbivores et des habitats intéressants pour la faune et la flore.

Pour réellement maîtriser l'impact du gibier sur le milieu, il est nécessaire de limiter sa densité en même temps qu'on lui crée des espaces d'accueil.

Photo Roger HERMAN.

expériences-pilotes devraient être mises en oeuvre par l'administration.

Différents milieux ruraux et forestiers et différentes pratiques de gestion ont fait l'objet d'une approche historique, d'une description et de recommandations.

Un exemple parmi d'autres de mode de gestion à promouvoir : le pâturage extensif (sans apport d'engrais et de pesticide). Qu'il s'agisse d'une pratique traditionnelle ou non sur le site concerné, les gestionnaires responsables de zones ouvertes choisissent de plus en plus souvent le pâturage comme outil de gestion écologique. Ils le font tout à la fois pour des raisons pratiques (l'entretien d'un petit troupeau est moins coûteux que la gestion mécanisée) et des raisons biologiques. La formule à privilégier est celle d'un pâturage extensif avec des animaux rustiques qui nécessitent un minimum d'interventions humaines.

Le pâturage extensif permet la création d'une mosaïque de milieux : des zones régulièrement broutées et maintenues très rases, des zones de refus constitués de végétaux non consommés, des zones intermédiaires, des endroits davantage piétinés (par exemple les itinéraires de déplacement des animaux). Il

s'agit donc d'une pratique intéressante pour le développement de la biodiversité.

Une autre pratique qui tend à se répandre – elle peut d'ailleurs faire l'objet d'une subsidiation – est celle des gagnages. Ce sont des zones ouvertes destinées à l'alimentation de la grande faune sauvage. Ils ont pour but d'éviter que les cerfs et autres herbivores ne viennent se nourrir sur les terres cultivées proches des forêts ou n'abîment les plantations forestières en broutant l'écorce. Les gagnages sont des prairies (naturelles, extensives ou améliorées) ou éventuellement des cultures (maïs, topinambour, rutabaga, choux, colza, lupin, etc.).

Les gagnages devraient de préférence être naturels et extensifs pour ne pas perturber le milieu et présenter au contraire l'avantage de créer des habitats intéressants pour la flore et la faune sauvages.

Une conclusion qui traverse l'étude : la multiplication des pratiques de gestion favorables à la nature et aux paysages (et l'évitement des moins adéquates) demande avant tout une large diffusion des informations et la mise en place de collaborations entre les acteurs de terrain.

Pré-bois : la New Forest en Grande-Bretagne.

Le pâturage en forêt était une pratique très courante chez nous durant tout le moyen âge et jusqu'à la première moitié du XIXe siècle. En Grande-Bretagne, un paysage de pré-bois, pâturé extensivement, existe encore : la New Forest. Elle présente un grand intérêt pour la conservation de la nature.

Le pâturage y est principalement le fait de poneys. Certains auteurs pensent qu'en l'absence de l'impact important de l'homme dans nos régions, elles présenteraient à certains endroits un aspect similaire à un pré-bois du fait du pâturage des grands herbivores sauvages (aurochs, tarpans, ...).

Photo © (2003) Graham COOPER.



■ PRENDRE CONSCIENCE

L'abandon d'un espace bâti (un immeuble, un ensemble, un site industriel...) est rarement un choix délibéré, mais plutôt la conséquence d'une série de problèmes et de contraintes auxquels les acteurs publics et privés n'ont pas pu répondre. Une conséquence qui, souvent, devient elle-même la cause de problèmes plus vastes : c'est le cercle vicieux de la dégradation qui touche les quartiers les plus fragiles.

Au contraire, la réutilisation des espaces bâtis est une solution qui présente de nombreux avantages pour la collectivité :

- usage parcimonieux du sol (on recycle au lieu d'utiliser de nouveaux espaces) ;
- préservation des paysages naturels et amélioration des paysages urbains ;
- économies d'équipement ;
- mixité sociale et intégration des populations.

La commune est l'acteur public le plus apte à éviter les situations d'abandon et à réagir lorsqu'elles se présentent. Cette attitude demande cependant parfois une petite révolution culturelle : il faut apprendre à considérer les espaces bâtis comme un bien à valoriser, et non comme un handicap ; il faut aussi prendre conscience des coûts collectifs à long terme de l'étalement urbain et de ses inconvénients pour l'environnement, le cadre de vie et le paysage.

■ OBSERVER, ANALYSER, DECIDER

Chaque quartier a sa propre histoire, et cette histoire est inscrite dans le tracé de ses rues, dans l'ambiance de ses espaces publics, dans l'aspect de ses façades, etc. Il y a des histoires faciles, sans heurts et d'autres plus douloureuses, qui ont laissé des traces. Ici, c'est la fermeture d'une usine qui a marqué le début du déclin - là, des bâtiments pourrissent depuis les bombardements de 40-45, pudiquement cachés derrière un grand panneau. Connaître l'histoire d'un quartier peut aider à comprendre son état actuel et à trouver le moyen de l'améliorer.

L'observation est la première phase de la méthode proposée aux communes pour la gestion de leur espace bâti. Sur place, on repère les bâtiments abandonnés ou dégradés, les "dents creuses", etc. Ces éléments d'information sont cartographiés.

Etape d'analyse, ensuite, au cours de laquelle on essaie de comprendre les raisons de ces problèmes, bâtiment par bâtiment ainsi que pour l'ensemble du quartier. Qui est le propriétaire ? Pourquoi laisse-t-il son bien se dégrader : est-ce une attitude spéculative, donc volontaire, ou bien est-il trop âgé, manque-t-il de moyens, etc. ? Le bâtiment peut-il être adapté à d'autres fonctions ? Le contexte spatial est-il favorable (pollutions, trafic, risques, nuisances) ? Comment les activités économiques du quartier évoluent-elles ? Y a-t-il suffisamment de passage et de parking pour les commerces ?

Les phases d'observation et d'analyse peuvent faire apparaître des problèmes très divers. Certains ont une ampleur limitée et ne demandent que des réponses ponctuelles, possibles avec des moyens réduits. D'autres problèmes par contre sont beaucoup plus complexes, par exemple lorsqu'il s'agit de quartiers très dégradés qui cumulent les difficultés et nécessitent des réponses globales et des moyens importants.



Repérer et analyser les problèmes et les potentialités de l'espace bâti, une première étape nécessaire (photo CPDT).

La stratégie déployée, de même que les moyens mis en oeuvre, varieront en fonction de l'ampleur des problèmes constatés. Le choix et la programmation des différentes opérations constituent la troisième étape de la démarche. Cette étape nécessite bien entendu une bonne connaissance des outils disponibles et des divers acteurs en présence, avec lesquels il faudra collaborer.

■ AGIR

La plaquette présente une petite trentaine de projets récents pour encourager les communes à développer une attitude active envers leur patrimoine bâti. Le premier chapitre évoque des initiatives telles que la constitution de bases de données (ex. sur les logements insalubres) ou la mise en place de structures paracommunales qui peuvent participer à la gestion courante de l'espace bâti (régie foncière, agence immobilière sociale, etc.).

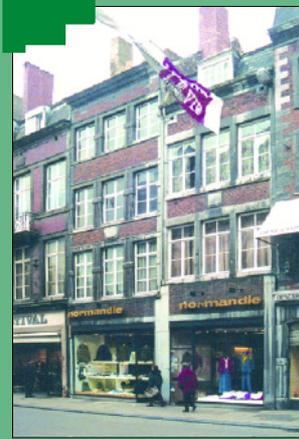
Les trois chapitres suivants concernent des projets de rénovation ou de réaffectation de bâtiments et de friches urbaines. Ils sont regroupés en fonction de l'affectation finale des bâtiments rénovés ou reconstruits : logement, projets mixtes regroupant logement et activités économiques, activités économiques seules. Différents acteurs participent à la réalisation de ces projets : communes, sociétés de logement de service public, Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, intercommunales, sociétés commerciales, promoteurs immobiliers, secteur associatif...

Le cinquième chapitre évoque des opérations de plus grande envergure destinées à réhabiliter des espaces dégradés (quartiers urbains ou friches industrielles) à l'aide des outils de l'aménagement opérationnel.

Enfin, le dernier chapitre est consacré à la présentation de réalisations ayant impliqué la participation des habitants.

GAIARDO L., GEORGES X.,
TIMMERMANS A., VANLOQUEREN T.,
*Réhabiliter et rénover l'espace bâti
en Wallonie, Plaquette n°2 de la CPDT,
à paraître en novembre 2003.*

Un exemple : des logements au-dessus d'une parfumerie



Avant



Après

Dans de nombreux secteurs, les contraintes actuelles de rentabilité impliquent des cellules commerciales d'au moins 200 m². Une parfumerie était à la recherche d'une telle surface dans le centre de Namur. L'agence immobilière à laquelle elle s'adresse repère une possibilité : il s'agit de trois immeubles contigus qui disposent chacun d'un rez commercial distinct. Les commerçants locataires se disent intéressés par la cession de leur surface. C'est plus compliqué du côté des propriétaires, mais une solution finit par être trouvée et la parfumerie devient locataire de deux immeubles et du rez commercial du troisième. Côté permis d'urbanisme, la Ville de Namur impose l'aménagement d'une entrée privative et de logements aux étages.

Au rez-de-chaussée, l'aménagement de la parfumerie a donné lieu à une opération de remembrement parcellaire puisque, pour dégager la surface utile, les murs mitoyens ont été abattus. Un institut de beauté a été installé au premier étage du bâtiment le plus profond. Les étages restants des trois immeubles ont été rénovés et répartis en quatre grands studios. Depuis l'unique entrée latérale existante, un escalier et un couloir ont été aménagés de façon à permettre l'accès aux logements des deux autres bâtiments. Les propriétaires se sont engagés à laisser le passage aux locataires au moins pour la durée du bail commercial (27 ans).

En ce qui concerne la restauration de la façade, le parti pris s'est voulu respectueux de l'architecture d'origine (utilisation de la pierre, de pilastres et de colonnes) de façon à respecter le rythme des travées. Les murs ont été nettoyés et repeints. Les enseignes sont discrètes. Côté cour, les murs ont été décapés.

La particularité de ce projet est que la société locataire a pris en charge l'aménagement non seulement du magasin et de l'institut de beauté, mais aussi de tous les logements, pour un montant total de 620.000 €. L'opération s'est avérée très positive sur le plan commercial. Elle constitue en outre une plus-value immobilière importante pour les propriétaires, qui n'ont rien dû déboursier pour les travaux réalisés. Une fois l'accord de ces derniers obtenu, l'opération a d'ailleurs pu être montée très rapidement.

Paysages

Qu'ils soient habitants, vacanciers ou simplement de passage, les citoyens sont de plus en plus sensibles à la qualité des paysages et à leur préservation. Cette préoccupation ne concerne pas seulement les panoramas exceptionnels : elle s'étend à tous les paysages, remarquables ou ordinaires, urbains comme ruraux.

C'est donc à point nommé que les états membres du Conseil de l'Europe, réunis à Florence en octobre 2000, ont approuvé une Convention européenne du paysage que la Région wallonne a ratifiée par décret l'année suivante.

Que dit cette convention ?

Elle commence bien entendu par affirmer l'importance du paysage : "Le paysage participe de manière importante à l'intérêt général sur les plans culturel, écologique, environnemental et

social... Il constitue une ressource favorable à l'activité économique... Il concourt à l'élaboration des cultures locales et contribue à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne... Il est partout un élément important de la qualité de vie des populations...".

Les états signataires s'engagent ensuite à identifier leurs propres paysages sur l'ensemble de leur territoire, une identification qui leur permettra de définir des objectifs de qualité paysagère et de mettre en place une politique de protection, de gestion et/ou d'aménagement.

■ L'IDENTIFICATION DES PAYSAGES WALLONS

C'est précisément de cette identification, préalable nécessaire à toute politique, qu'a été chargée la CPDT. La démarche a été construite à partir de la définition

du paysage telle qu'elle est donnée dans la Convention européenne : le paysage est ce que les gens voient, c'est-à-dire en premier lieu un relief, puis les occupations végétales et humaines qui le recouvrent.

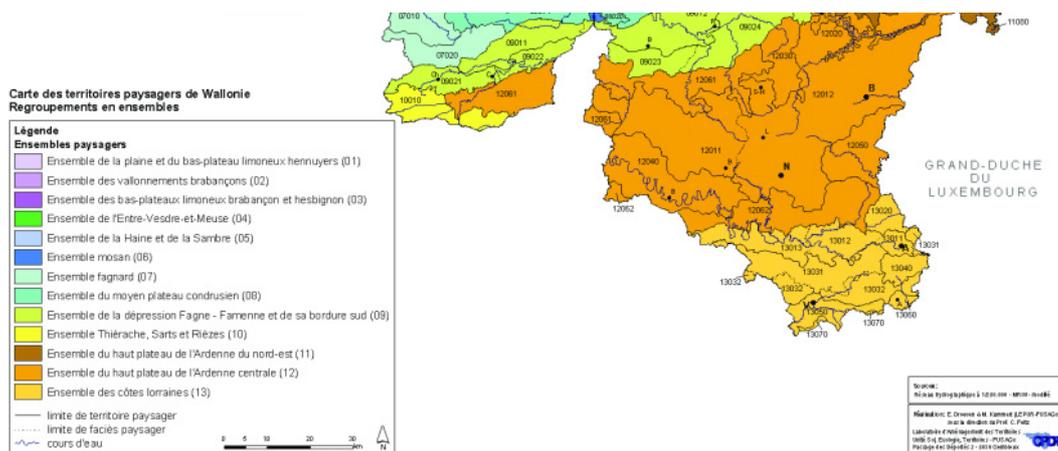
Pour caractériser les différents types de paysages wallons, on a utilisé le concept de "territoire paysager" qui consiste en une agrégation de plusieurs unités paysagères présentant des caractéristiques semblables.

Les territoires paysagers ont été identifiés, à un premier niveau, sur la base des caractéristiques de leur relief, et, à un second niveau, sur la base de leur occupation du sol. Cette dernière exprime les interactions qui existent entre le relief, la nature et les activités humaines. Enfin, à un troisième niveau, les caractéristiques de l'habitat ont permis d'affiner certains découpages.

Le résultat de ce travail, c'est une carte qui comporte 76 "territoires



Carte illisible: nous faire parvenir le fichier de base qui a servi à faire cette carte. Merci



paysagers" (parfois subdivisés en "faciès") regroupés en 13 ensembles régionaux. Cette carte, qui fera prochainement l'objet d'une publication, est accompagnée d'un livret décrivant brièvement chaque territoire et faciès.

On peut, à titre d'exemple, "zoomer" sur l'ensemble de la Haine et de la Sambre (ensemble 05). Cet ensemble, structuré autour de l'axe Haine - Sambre, regroupe des territoires fortement marqués par l'urbanisation et l'industrie, depuis le Borinage à l'ouest jusqu'à la vallée industrielle de la Basse Sambre en aval de Charleroi à l'est. Sur ces reliefs d'amplitude relativement faible, les occupations urbaine et industrielle composent les paysages, tranchant avec la physionomie plutôt campagnarde du bas-plateau limoneux hennuyer. Seuls les versants nord de la Haine et sud de la Sambre, essentiellement boisés, échappent à cette double domination.

Au sein de cet ensemble, le territoire des Campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues constitue un espace de transition entre les agglomérations industrielles de La Louvière et de Charleroi. Les paysages agricoles y sont fortement marqués par l'urbanisation et les terrils. Ce territoire comprend la petite ville de Binche et de gros villages aux extensions très développées le long des axes routiers.

DROEVEN E. et KUMMERT M., sous la direction scientifique de FELTZ C., *Les territoires paysagers de Wallonie*, coll. Etudes et documents, série CPDT, DGATLP, MRW, à paraître.

LA SENSIBILISATION AU PAYSAGE

A côté de l'identification des paysages wallons, la CPDT est également chargée d'une autre mission en rapport avec la *Convention européenne du paysage*. Il s'agit de la réalisation d'une publication destinée aux mandataires communaux, aux membres de CCAT et à tout public intéressé. Intitulé *Pour une meilleure prise en compte des paysages*, ce "guide" veut notamment faire passer le message suivant : suite aux engagements énoncés dans la Convention européenne, la prise en compte des paysages sera désormais plus contraignante dans les décisions d'aménagement du territoire.

La publication comporte trois parties.

1 La première est consacrée à des notions générales telles que la diversité des paysages, leur perpétuelle évolution, les "clés de lecture" dont chacun d'entre nous dispose pour les reconnaître et les apprécier, les jugements de valeur qu'on peut exprimer à leur propos.

2 La deuxième partie fait le tour des acteurs du paysage, c'est-à-dire de tous ceux qui sont amenés d'une façon ou d'une autre à le modifier : l'ingénieur qui dessine un pont, l'agriculteur qui cultive ses champs, l'entreprise ou le particulier qui fait construire un bâtiment, mais aussi le citoyen qui peut intervenir en donnant son avis sur des projets soumis à

enquête publique. Parmi tous les acteurs qui sont amenés à influencer d'une façon ou d'une autre l'évolution des paysages, la commune apparaît comme un opérateur-clé. Elle peut non seulement développer des outils de gestion du paysage, comme on va le voir, mais aussi sensibiliser les habitants, mener des actions concrètes sur les propriétés communales, former les agents responsables de l'urbanisme et de l'environnement, etc. Les rôles de la Région wallonne et du Conseil de l'Europe sont également abordés.

3 La troisième partie du guide a pour objet les différents outils qui permettent d'intégrer la préoccupation paysagère dans les actions d'aménagement : outils de l'aménagement du territoire comme le plan de secteur et ses périmètres d'intérêt paysager (encore à inscrire), le schéma de structure ou les règlements d'urbanisme ; outils de développement (programme communal

Le Parc naturel du Pays des Collines possède des qualités paysagères indiscutables. La volonté de préserver ce patrimoine local a incité les gestionnaires à entreprendre un diagnostic paysager qui pourrait aboutir à une Charte de paysage (photo O. TASSE).



Campagnes urbanisées du Centre et du Pays d'Anderlues (Peronnes-lez-Binche) (CPDT, 2003).



de développement rural, plan communal de développement de la nature) ; outils plus spécifiques comme le remembrement, la rénovation urbaine, etc.

Le paysage doit aussi être pris en compte dans la gestion courante des permis, gestion pour laquelle l'ouvrage donne une série de conseils.

Le dernier chapitre est consacré à la charte de paysage. Cet outil n'existe pas encore "officiellement" en Wallonie, mais rien n'empêche les acteurs locaux d'en prendre l'initiative.

Par son esprit, la charte de paysage fait un peu penser au contrat de rivière. C'est un contrat qui fixe les objectifs, les priorités et les moyens de protection et de valorisation, à plus ou moins long terme, des paysages d'un territoire donné. Ces objectifs, priorités et moyens sont définis en concertation, dans une démarche volontaire et conviviale, par l'ensemble des acteurs impliqués : régionaux, communaux, associatifs, privés.

Les principales étapes de la démarche sont les suivantes : une fois le territoire d'application défini, un porteur de projet et un coordinateur sont désignés et une équipe technique est mise en place. On lance alors un programme de participation et de communication qui permet une démarche de travail transversale et interactive, et le projet de charte est élaboré. La charte identifie clairement les objectifs poursuivis et les principes particuliers souhaités pour l'évolution du paysage en général et éventuellement pour des entités paysagères distinctes. Elle établit les priorités, définit les responsabilités, attribue les rôles, met en place les modalités de suivi. Les signataires s'engagent moralement à assumer les responsabilités qui leur incombent.

GODART M.-F. (coord.), NEURAY C., VAN DER KAA C., *Pour une meilleure prise en compte des paysages*, Plaquette n°4 de la CPDT, à paraître.

Les paysages "patrimoniaux"

Les paysages "patrimoniaux" Parallèlement se poursuit une recherche peut-être un peu plus inhabituelle dans le cadre de la CPDT. Il s'agit d'une réflexion sur la notion de "paysage patrimonial" qui comporte deux volets. Le premier est l'analyse du paysage comme témoin de l'histoire qui l'a constitué. Cette recherche (en cours) différencie les paysages urbains, ruraux, industriels et naturels.

Le second volet (en cours également) part de l'hypothèse que notre sensibilité aux paysages est largement influencée par le regard des peintres et des photographes, voire par les récits de voyages ou les guides touristiques. L'objectif est ici de repérer des éléments paysagers identifiés et reconnus comme tels, et qui à ce titre participent à l'identité wallonne. On constate par exemple la construction, à travers les représentations picturales, photographiques ou littéraires, d'une sorte d'archétype du paysage de la Haute Meuse (rivière, berges, rochers, végétation...).



Félicien ROPS
Le rocher des Grands-Malades, 1876
(Musée de l'Art wallon de Liège).

Deux nouveaux ouvrages sortiront de presse à l'occasion du colloque de la CPDT, le 19 novembre.

La coordination des outils communaux

Au cours des dernières décennies, les outils communaux se sont multipliés, chaque domaine suscitant son propre "plan" ou "programme" parfois assorti d'un financement. Sur le terrain, ce foisonnement peut conduire à certaines confusions, voire à des concurrences ou à des doubles emplois. Il n'est pas non plus favorable à une réelle gestion communale globale. Une harmonisation s'impose donc.

L'ouvrage rend compte d'une recherche de longue haleine (1998-2002) qui s'est appuyée sur une analyse approfondie de 7 outils ou groupes d'outils à l'échelle de la commune : le schéma de structure communal, le programme communal de développement rural, les plans communaux d'environnement, les plans communaux de mobilité, le plan social intégré, le programme triennal des travaux et le plan communal général d'équipement.

Entre une simple articulation des outils et une fusion complète, le scénario d'harmonisation retenu (en accord avec le Comité d'accompagnement du groupe de recherche) est celui d'une "coordination" entre les outils. Ce scénario se fonde sur une première étape commune : la réalisation d'un diagnostic commun et la définition des grandes options du territoire ou "agenda stratégique concerté". Chaque outil garderait cependant son rôle spécifique lorsqu'il s'agirait de préciser les mesures à mettre en oeuvre.

Des articulations plus étroites devraient également être trouvées entre des outils appartenant à la même "famille". Par exemple, le schéma de structure et le plan

de mobilité, qui tous deux ont une dimension spatiale, feraient l'objet d'investigations complémentaires communes. Il en irait de même pour les outils "environnement" et pour les outils "sociaux".

L'ouvrage se penche aussi sur les différents types d'acteurs et leur implication dans le scénario de coordination. Il s'interroge également sur une possible harmonisation au niveau du financement de la mise en oeuvre des différents outils.

DECOSTER D. (coord.), GOVAERTS P., PIRAUX J. et SINZOT A., La commune, actrice du développement territorial. Vers une coordination des outils communaux, coll. Etudes et documents, série CPDT, DGATLP, MRW, à paraître en novembre 2003.

La participation des citoyens à la vie communale

La participation des citoyens à la vie communale poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la démocratie, l'amélioration de la gestion locale, l'émancipation des citoyens, la promotion d'une citoyenneté responsable...

Les pratiques de participation se multiplient et il n'est pas toujours facile de voir clairement les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. La plaquette fait un tour d'horizon quasi complet de ces différentes pratiques, des plus classiques aux plus novatrices, en les illustrant par des comptes-rendus d'expériences et en donnant des conseils à ceux qui voudraient les employer. Elle s'adresse en effet prioritairement aux acteurs communaux et envisage donc la participation principalement sous l'angle institutionnel.

Les pratiques sont classées de la plus "passive" au plus "active" : de l'information (préalable nécessaire dans tous les cas) au soutien aux initiatives des habitants en passant par les différentes formes de consultation, de concertation ou de coproduction.

Parmi les conseils qui reviennent souvent, on notera par exemple qu'il est important de commencer le processus de participation le plus en amont possible de la conception du projet, d'utiliser des canaux de communication adaptés aux habitudes culturelles des différents groupes de la population, d'articuler le travail des experts et la participation des habitants, de tenir compte des avis au moment de la décision (expliquer le choix des élus), de pouvoir montrer rapidement des résultats concrets, de mettre en place des structures permanentes de participation... et de ne pas négliger le côté convivial, voire festif des rencontres, le plaisir de se retrouver étant une des motivations de nombreux candidats à la participation.

HAROU R. (coord.), FONTAINE P. et ROSINSKI Z., La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques, Plaquette n°3 de la CPDT, à paraître en novembre 2003.

Le mercredi 19 novembre 2003 auront lieu les 3e rencontres de la CPDT. Elles se tiendront comme d'habitude à Liège, au Palais des Congrès, de 8h30 à 17h30. Le thème de cette année : Stratégies de développement territorial à l'échelle communale.

Ce thème est particulièrement d'actualité à l'heure où les communes sont confrontées à une double exigence : assurer toujours davantage de responsabilités et de compétences, notamment en matière de gestion du territoire, tout en ne bénéficiant que de moyens limités.

Dans ce contexte, le territoire communal apparaît souvent comme une source potentielle de ressources financières nouvelles. L'accueil de nouveaux résidents et de commerces, de même que le développement d'activités économiques et touristiques, constituent en effet des possibilités d'accroître l'assiette fiscale.

Mais si le patrimoine foncier et immobilier communal fournit une part significative des recettes, il peut aussi représenter une charge financière importante. Des stratégies qui s'appuient sur une meilleure valorisation du potentiel local peuvent donc constituer des alternatives intéressantes à moyen et à long terme.

Une matinée en commun

Après l'allocution introductive du Ministre Foret, plusieurs intervenants aborderont, au cours de la matinée, différents aspects généraux de cette problématique. Quels défis pose le développement territorial aux communes ? Quelles ressources, dans le cadre de quelles fiscalités ? Quelles sont les échelles pertinentes pour le développement communal ? Quelles stratégies les communes peuvent-elles développer ? Avec quels objectifs de qualité ?

Ces questions seront traitées aussi bien par des responsables politiques (bourgmestres) que par des scientifiques. Les travaux de la matinée seront clôturés par l'intervention de Bernard Pecqueur, économiste de formation, attaché à l'Institut de géographie de Grenoble et auteur (notamment) d'un petit ouvrage devenu un classique : Le développement local (réédité en 2000).

Quatre ateliers l'après-midi

L'après-midi, les participants auront le choix entre quatre ateliers.

1 Le premier aura pour thème les outils de connaissance du territoire et leurs applications à la programmation stratégique. On y parlera de la coordination des outils communaux (voir ci-contre la présentation de l'ouvrage de la collection Etudes et documents), des techniques de SIG (systèmes d'information géographique), de l'analyse démographique à l'échelle communale et de la programmation de la mise en oeuvre des zones d'aménagement différé.

2 Le second atelier s'intitule "Pratiques de gestion de l'urbanisme". Il traitera de la gestion et de la valorisation de l'espace bâti (voir le dossier "Patrimoines"), de l'évaluation des projets d'urbanisation et de la prise en compte des coûts des infrastructures dans la gestion de l'urbanisme résidentiel. En outre, M. Peter Vansevenant y présentera l'expérience de la ville de Gand en matière de gestion de la mobilité en lien avec la revitalisation urbaine.

3 Troisième atelier : les pratiques de gestion du patrimoine naturel et paysager. Peut-on considérer ce patrimoine comme un atout pour le développement territorial ? Comment les paysages de vallée sont-ils pris en compte dans le cadre des contrats de rivière ? Quel est le champ d'action des communes pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel ? Telles sont les questions qui seront évoquées.

4 Enfin, le quatrième thème proposé est celui de la participation. La participation des citoyens à la vie communale (voir ci-contre la présentation de la plaquette), les enjeux et pratiques du développement local et le tableau de bord du développement communal seront abordés dans l'optique plus générale des connexions entre aménagement du territoire et développement durable.

Frais de participation : 50 € (repas et publication).

Inscription en ligne : <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/> colloques.

Renseignements : 081/33.24.25.

N.B. Les actes du colloque 2002 "Gestion foncière et développement territorial" sont disponibles sur simple demande au secrétariat de la CPDT, tél. 081/33 24 25.

Plusieurs des thématiques de recherche actuelles de la CPDT ont été abordées dans les pages qui précèdent ou les numéros antérieurs. Voici quelques très brèves nouvelles des autres, sans aucune prétention à l'exhaustivité.

Du côté des mutations spatiales

L'Observatoire des mutations spatiales s'est centré sur l'évolution de l'occupation du sol. Son objectif est d'en mieux comprendre les mécanismes et d'en prévoir les tendances. Le premier bilan semble montrer que la dispersion de l'habitat se double aujourd'hui d'une dissémination des activités économiques, même si de légères tendances au recentrage semblent apparaître ici ou là.

Un autre volet de cette thématique concerne les mesures d'aménagement à proposer pour renforcer la structure territoriale et favoriser le report de mode. Les recherches se sont focalisées sur la manière de valoriser au mieux le rôle central et polarisateur des différents types de gares.

Quant à la problématique des inondations, elle a fait l'objet du dossier du dernier numéro de la Lettre : voyez dans vos archives...

Du côté de "Kyoto"

Le thème "Contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre" recherche des mesures d'aménagement du territoire limitant la croissance de la mobilité voiture. Des actions ciblées (plans de transport scolaire ou d'entreprise, rationalisation de la distribution des marchandises, télétravail, réglementation du stationnement, optimisation des transports en commun, etc.) sont analysées sous l'angle de leur efficacité CO2 et du transfert modal qu'elles peuvent amener.

Un second objectif concerne la prévention des inondations par des mesures de régulation du ruissellement des eaux à l'échelle du bassin versant.

Enfin, le troisième objectif scientifique évalue des mesures urbanistiques permettant d'améliorer les performances énergétiques.

Du côté du renouveau urbain

A côté de la publication de la plaquette "Réhabiliter et rénover l'espace bâti" (voir le dossier "Patrimoines"), le thème du renouveau urbain a fait l'objet d'un bilan documentaire qui a conduit à quelques conclusions troublantes. Contrairement à

ce qui est souhaitable, on constate que les opérations de réhabilitation profitent plutôt aux périphéries qu'aux villes. En outre, les immeubles à appartement sont de plus en plus souvent construits au sein d'espaces périurbains. Les moyens publics (faibles) et privés (à mobiliser) devraient faire l'objet d'une meilleure modulation spatiale pour privilégier la redynamisation des espaces urbains. L'action des grands opérateurs (ceux du logement comme ceux des activités économiques) devrait être pilotée dans le même sens. Une série de blocages au recyclage urbain ont été identifiés. Ils feront l'objet d'études plus approfondies et de propositions concrètes visant une réorientation des partenariats public-privé.

Du côté de l'Agenda 21

Parallèlement aux publications sur les outils communaux et la participation (voir p.10), une autre recherche a pour thème les Agendas 21 locaux. Le principe de ces programmes stratégiques d'actions pour le développement durable a été décidé lors de la Conférence de Rio en 1992. Dix ans plus tard, l'analyse des expériences en cours à l'étranger permet de formuler des conseils pour sa mise en oeuvre en Wallonie. Cette approche sera complétée par l'accompagnement d'expériences pilotes dans quelques communes wallonnes.

Notons qu'un autre volet du même thème de recherche s'est attaché à analyser les besoins et l'offre sociale et sanitaire au travers d'une approche globale et territoriale – un thème complexe étant donné la grande variété des opérateurs et des structures en place.

Du côté de SyGIT

La cellule "Système de gestion d'informations territoriales" (en abrégé SyGIT) a poursuivi la constitution des bases de métadonnées "études" et "données" en possession de la Région wallonne. Ces métadonnées sont accessibles sur le site de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>), géré également par la cellule SyGIT. Elles décrivent actuellement 658 études et 158 lots de données.

Le "gros morceau" du travail de cette cellule est cependant l'élaboration d'un tableau de bord du développement territorial. Quatre finalités ont été définies : répondre aux besoins fondamentaux, contribuer à la création d'emploi et de richesse afin d'améliorer la cohésion sociale et économique, améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité, valoriser le patrimoine et protéger les ressources naturelles. Chacune de ces finalités est subdivisée en objectifs, sous-objectifs, critères et enfin indicateurs.